

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE  
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 6 avril 2020

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 6 avril 2020 à 10 h 35 et ouverte sur le champ.

**ORDRE DU JOUR**

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acquisition d'une faucheuse
4. Prescription de taxes
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Le conseil de la municipalité de Saint-Calixte siège en séance extraordinaire ce 19 mars 2020 par voie de conférence téléphonique et à huis clos.

Sont présents à cette conférence téléphonique :

**1. PRÉSENCES**

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Mesdames les conseillères Roxane Simpson et Odette Lavallée et Messieurs les conseillers Keven Bouchard, François Dodon, Denis Mantha et Richard Duquette. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par conférence téléphonique Mme Marie-Claude Couture, directrice générale agissant à titre de secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
SUITE AU VOTE:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

2020-04-06-083

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil.

2020-04-06-084

**3. ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE**

CONSIDÉRANT les soumissions de Agritex au montant de 57 500 \$ plus taxes et de la compagnie Gilles Gravel au montant 36 365 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE tout montant en haut de 10 000 \$ doit faire l'objet d'une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

D'acquérir la faucheuse de Gilles Gravel au coût de 36 365 \$ plus taxes.

2020-04-06-085

**4. PRESCRIPTION DE TAXES – LISTE JOINTE**

CONSIDÉRANT QUE les taxes prescrites et les intérêts des années 2008 à 2016 représentent :  
58 349.64 \$ en capital;  
62 341.60 \$ en intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE la municipalité procède à la prescription des taxes prescrites des années 2008 à 2016.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Puisque cette séance est tenue à huis clos, il n'y a eu aucune question.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

Que la séance soit levée à 10 h 42.

---

MICHEL JASMIN, MAIRE

---

MARIE-CLAUDE COUTURE, DIRECTRICE GÉNÉRALE

**« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».**